

communiqué 2 de la FFRandonnée - Crise sanitaire due au COVID19

Chères adhérentes et chers adhérents de la FFRandonnée, Chères et chers collègues, président-e-s et responsables associatives-fs des structures fédérales (siège, comités régionaux et départementaux, clubs fédérés).

Dès vendredi 13 mars, en fin d'après-midi, le bureau fédéral a diffusé un communiqué pour demander le report jusqu'à nouvel ordre de toutes nos activités collectives sur l'ensemble du territoire, alors la restriction portée sur les activités collectives de plus de 100 personnes.

À la suite du discours du Premier Ministre Édouard Philippe du samedi 14 mars, le nouvel arrêté est beaucoup plus restrictif.

En conséquence, dès maintenant, nous réitérons notre demande **avec la plus grande fermeté**, de n'entreprendre aucune activité collective, compétitive, ou de loisir, même en extérieur, dans vos clubs et comités, jusqu'à plus ample information.

L'objectif de cette demande impérieuse, vise à ralentir le plus possible, notamment vis-à-vis des personnes fragiles de plus de 70 ans et/ou porteurs d'une affection longue durée (assez nombreuses parmi nous), la propagation du virus.

Le respect des règles de distances, de se laver les mains, de ne pas s'embrasser ou de ne pas se serrer les mains dans les rapports interpersonnels, indiquées par la Commission Médicale de la FFRandonnée, est la mesure la plus efficace de limitation de la propagation du virus, que nous devons appliquer et faire appliquer

Le bureau fédéral FFRandonnée



FFRandonnée 15 mars 2020